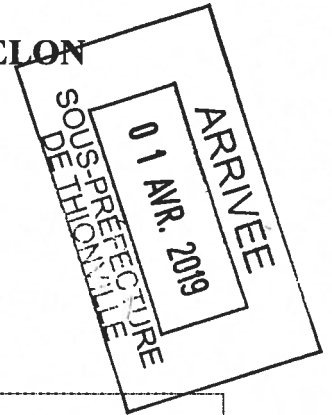


**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON  
DU 14 MARS 2019**

**RAPPORT N°7**

(Rapport de Monsieur le Président)



**Objet : Débat d'orientation budgétaire**

Le **Débat d'orientation budgétaire (DOB)** a été instauré par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République pour les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il s'agit d'un acte préliminaire à la procédure budgétaire qui porte sur les orientations générales du budget. Il permet de discuter des priorités et des évolutions de la situation financière du SYDELON.

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT concernant le DOB qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le SYDELON, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 et publié le 25 janvier 2011 au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le SYDELON regroupe les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) suivants :

- La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville,
- La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- La Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

Le SYDELON a pour compétences le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire soit 187 043 habitants (population municipale 2016 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Le personnel du SYDELON se compose de :

- une Directrice (temps complet),
- une chargée de mission « prévention et communication » (temps partiel 80%),
- un responsable des finances (temps complet),
- une assistante de direction (temps complet),
- un chargé d'animation « biodéchets et économie circulaire » (temps complet),
- un juriste mutualisé avec le SMITU qui travaille 2,5 jours par semaine au Sydelon soit 50% d'un temps complet.

Publié(e) le	28 MARS 2019
Notifié(e) le	28 MARS 2019
Yutz, le	
Le Directeur Général des Services, par la délégation du Président.	



**Stéphanie SIEBERT**

Comme le budget primitif 2018, le budget primitif 2019 sera voté en HT.

## **I) Situation financière du SYDELON au 31 décembre 2018**

### **A) LES RECETTES**

#### **a) FONCTIONNEMENT**

Pour 2018, les recettes du SYDELON ont été en constante évolution compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants pour le calcul de la cotisation.

Les recettes se sont composées de :

- la cotisation des membres fixée à 1.82 HT et restera fixe jusqu'en 2020,
- recettes pour le rachat des matériaux de recyclage : 576 900,70 HT euros contre 601 016,84 euros HT en 2017 (meilleurs prix de reprise et augmentation des tonnages chez certains EPCI),
- des appels à participation pour le paiement des factures : 10 836 500,00 euros TTC soit 9 851 363,64 euros HT.

#### **b) INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement se sont composées des subventions de l'ADEME :

- Une aide relative à l'étude stratégique. Le SYDELON a perçu 41 517,37 euros.
- Une autre aide dans le cadre de la signature d'un contrat d'animation sur 3 ans à compter de juillet 2017. En effet, l'ADEME subventionne la collectivité qui met en œuvre des moyens en vue d'atteindre des objectifs de prévention.

Ainsi l'embauche d'un animateur, son installation et les outils mis à sa disposition nous a permis d'obtenir une subvention sur les trois années 2018 à 2020 :

- 108 000 euros pour le financement du poste d'animateur,
- 10 400 euros pour l'achat du matériel justifiable sur facture,
- 60 000 euros pour les actions de communication et d'animation justifiable sur facture.

Dont :

- 41 517 euros reçus en 2018
- 36 000 euros estimé en 2019
- 96 000 euros en 2020

## **B) LES DEPENSES**

### **a) FONCTIONNEMENT**

#### **1) Les dépenses liées aux marchés de prestation**

Comme l'année précédente, les dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures de nos prestataires pour les marchés des ordures ménagères, de tri, de transport et de transfert, le verre et les marchés des déchèteries. Elles se sont élevées à 10 999 928,36 euros TTC (10 003 998,35 euros HT) contre une estimation de 10 836 500,00 euros TTC (9 851 363,64 euros HT).

#### ▪ Pour les marchés relatifs au transport, transfert et traitement des différents flux :

- ✚ Lot 1 : Traitement des ordures ménagères sur le territoire du SYDELON,
- ✚ Lot 2 : Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets ménagers sur le territoire du SYDELON,
- ✚ Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines sur le territoire du SYDELON,
- ✚ Lot 4 : Collecte du verre en borne d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDELON.

#### ▪ Pour les marchés relatifs aux déchetteries,

- ✚ Lot 1 : traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 2 : traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 3 : traitement du bois des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 4 : traitement des cartons des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 5 : traitement des Déchets Ménagers Spéciaux des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 6 : traitement des gravats des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 7 : traitement des batteries des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Lot 8 : compostage des végétaux des déchèteries du SYDELON,
- ✚ Marché de transport des déchets issus des déchèteries,
- ✚ Marché de gestion et d'exploitation de la déchèterie de YUTZ.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) a augmenté, elle est passée de 23 euros HT la tonne à 24 euros HT la tonne.

Le site de Flévy ayant fermé, c'est le site de Montois la Montagne qui reçoit nos OM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ce site n'étant pas équipé d'un bioréacteur (permettant la valorisation de Biogaz), la TGAP n'a pas été réduite (16 euros HT la tonne).

Ainsi la hausse de TGAP couplée à la hausse de prix due à la révision a entraîné une augmentation de 5,7% soit 250 000 euros TTC.

#### **2) Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 311 000 euros pour l'année 2018.

### **3) Les charges courantes**

- Maintenance informatique,
- Location de postes et d'un autocom,
- Abonnement téléphonique,
- Abonnement internet,
- Consommations,
- Frais postaux,
- Loyer annuel soit **38 000** euros,
- Frais de nettoyage annuels soit **6 000** euros.

### **4) Communication**

Les dépenses de communication s'élèvent à 15 200 euros HT et concernent :

- la réalisation de 3000 bloc-notes,
- 3000 sacs en tissus avec jetons de caddies,
- 300 gobelets,
- un roll up,
- le flochage des vêtements de travail,
- les plaques autocollantes pour les voitures,
- et une charte graphique.

## **b) INVESTISSEMENT**

### **1) Frais d'étude**

Le SYDELON a lancé une étude de faisabilité d'un centre de tri en coopération territoriale.

Cette étude devait être rendue le 12 décembre 2018 mais son rendu a été reporté au premier trimestre 2019.

### **2) Les travaux**

Réfection de la route d'accès au centre de transfert de Manom pour 4 348,00 euros HT (5217,00 euros TTC).

## **II) Les orientations budgétaires 2019**

### **A) LES RECETTES**

#### **a) FONCTIONNEMENT**

Pour 2019, les recettes se composeront :

\*de la cotisation des membres fixée à 1.82 HT et qui restera fixe jusqu'en 2020,

\*de recettes pour le rachat des matériaux de recyclage,

\*des appels à participation pour le paiement des factures soit 11 614 000,00 euros TTC soit 10 558 181,82 euros HT.

#### **b) INVESTISSEMENT**

Les recettes se composeront des subventions de l'ADEME, soit 70 % de l'étude de faisabilité pour la recyclerie et le solde pour l'étude de faisabilité du centre de tri. Pour information, l'ADEME ne subventionne pas la construction des centres de transfert donc nous ne percevons pas de subvention pour cette étude de faisabilité.

### **B) LES DEPENSES**

#### **a) FONCTIONNEMENT**

##### **1) Les dépenses liées aux marchés de prestation**

Comme l'année précédente, les dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures de nos prestataires pour les marchés de traitement (ordures ménagères, tri, verre), de transport et transfert, et les marchés des déchèteries.

Elles sont estimées à 11 614 000,00 euros TTC soit 10 558 181,82 euros HT. On constate une augmentation de 777 500,00 euros par rapport à l'appel à participation 2018(10 836 500,00 euros TTC).

Cette différence s'explique :

- par la hausse de la TGAP qui représente 181 000 € TTC par an (+2%),
- par la variation cumulée de la révision des prix des marchés d'environ +3,1% qui représente 433 000 € TTC par an (+4%),
- et par l'évolution des tonnages à la hausse pour certains flux qui représente 163 000 € TTC par an (+1,5%).

- Pour les marchés relatifs au transport, transfert et traitement des différents flux :
  - ✚ Lot 1 : Traitement des ordures ménagères sur le territoire du SYDELON,
  - ✚ Lot 2 : Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets ménagers sur le territoire du SYDELON,
  - ✚ Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines sur le territoire du SYDELON,
  - ✚ Lot 4 : Collecte du verre en borne d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDELON.
  
- Pour les marchés relatifs aux déchetteries,
  - ✚ Lot 1 : traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 2 : traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 3 : traitement du bois des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 4 : traitement des cartons des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 5 : traitement des Déchets Ménagers Spéciaux des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 6 : traitement des gravats des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 7 : traitement des batteries des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Lot 8 : compostage des végétaux des déchèteries du SYDELON,
  - ✚ Marché de transport des déchets issus des déchèteries,
  - ✚ Marché de gestion et d'exploitation de la déchèterie de YUTZ.

## 2) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont stables pour un montant global de 325 000 euros.

## 3) Les charges courantes

- Maintenance informatique,
- Location de postes et d'un autocom,
- Abonnement téléphonique,
- Abonnement internet,
- Consommations,
- Frais postaux,
- Loyer annuel soit **38 000** euros,
- Frais de nettoyage annuels soit **6 000** euros.

## 4) Les dépenses de communication

Un budget de 15 000 euros HT est alloué à des actions de communication et d'animation et concerneront :

- La réalisation de pochettes à rabat aux couleurs du SYDELON,
- La réalisation de stylos en plastiques recyclés avec logo du SYDELON,
- L'adhésion et la promotion de 2 applications visant à promouvoir le tri et le compostage,
- et la réalisation d'un guide ANTI-GASPI destiné aux professionnels.

A savoir que ces outils entrent dans le cadre de la subvention ADEME.

## 5) Prestations juridiques

A ce jour, et depuis déjà plus d'un an, la prestation d'un juriste à mi-temps est insuffisante au regard de la charge de travail.

Par ailleurs, le Président du SMITU nous a fait savoir le 4 juillet 2018, qu'il ne pouvait plus assurer de prestation juridique pour le SYDELON à compter du 1er juillet 2019. Nous serons donc sans juriste en plein renouvellement des 14 marchés (cités ci-dessus) et du lancement des marchés de la recyclerie et du centre de transfert.

Compte tenu de ces éléments, il convient de budgéter une somme de 32 000 euros correspondant à des missions d'AMO sur l'ensemble de ces marchés pour l'année 2019.

Ces prestations sécuriseront nos actes et lors de l'analyse l'AMO engagera sa responsabilité. Les services seront bien évidemment investis dans l'ensemble des missions mais l'analyse finale sera validée par un acteur externe.

### **b) INVESTISSEMENT**

#### **1) Frais d'étude**

Deux études de faisabilité ont déjà été lancées cette année :

- Une étude de faisabilité de la création d'un centre de transfert,
- Une étude de faisabilité de la création d'une recyclerie.

Une des deux études sera subventionnée par l'ADEME.

Le coût estimé est d'environ 81 000 euros pour ces 2 études.

#### **2) Les travaux d'entretien du Centre de transfert de Manom**

Il convient de provisionner une somme pour les travaux d'entretien de la route d'accès au site de Manom. Cependant cette dépense sera soumise à l'approbation du Comité syndical et sera étudiée en fonction de l'avancée de l'étude de faisabilité du centre de transfert.

L'ensemble des crédits sera inscrit au budget prévisionnel 2019.

#### **3) La Recyclerie**

Le dossier de l'étude de faisabilité est en analyse.

Les Objectifs de l'étude sont de :

- Le coût de l'étude s'élève à 40 000 euros.
- Réaliser un diagnostic précis du territoire dans son organisation actuelle (gisements et gestion des déchets, acteurs locaux...),
- Etudier la faisabilité de l'implantation d'une recyclerie sur le territoire d'étude,
- Accompagner le SYDELON dans le choix du mode de gestion de la recyclerie,
- Dimensionner la recyclerie et identification de locaux ou terrains potentiels,



- Assister le Maître d'ouvrage au lancement de l'Appel à Manifestation pour la gestion et exploitation de la recyclerie,
- Elaboration du projet final.

Cette étude est subventionnable par l'ADEME à hauteur de 70%.

#### **4) Le Centre de Transfert**

Lors du comité syndical du 13 décembre 2017, les élus ont décidé de réfléchir à la faisabilité d'un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 55 000 tonnes.

Suite à l'accord et propositions des EPCI adhérents, le site EUROPORT a été retenu pour l'implantation du centre de transfert. Des informations complémentaires seront transmises au titulaire au démarrage de la mission.

Les objectifs de l'étude sont de :

- Le coût de l'étude s'élève à 40 000 euros.
- Confirmer que l'emplacement géographique est pertinent en terme logistique et environnemental pour l'implantation des activités de transfert,
- Aider à la détermination du type de centre de transfert,
- Dimensionner le centre de transfert en fonction du diagnostic territorial et concevoir un projet de centre de transfert,
- Mettre au point des aspects administratifs tels l'obtention des autorisations administratives au titre des installations classées ou l'obtention du permis de construire,
- Assister le Maître d'ouvrage à la passation des marchés relatifs à la construction du centre de transfert.

#### **5) Le Centre de tri**

A ce jour la phase finale n'a pas été présentée en Comité de pilotage ni en Comité syndical. Les partenaires potentiels ne se sont pas clairement positionnés sur une coopération territoriale. Le projet est par conséquent mis en veille jusqu'à nouvel ordre.